

 Ville de Montréal Service du capital humain Description de tâches	Col bleu		

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
OPÉRATEUR(TRICE) ET PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN AUDITORIUM ET ARÉNAS	604970	014BXF 900	12

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la direction d'employés affectés à diverses tâches relatives au nettoyage d'un centre récréatif ou sportif, à l'entretien de la glace artificielle des arénas, à l'entretien des patinoires extérieures ainsi qu'à différents travaux d'entretien et de surveillance dans les parcs et dans les terrains de jeux et de sports. La fonction implique également la participation à ces tâches, ainsi que l'exercice d'une certaine surveillance sur le public usager. Le titulaire peut aussi être appelé à opérer une resurfaeuse à glace, un tracteur pour entretenir les parcs et à conduire un véhicule motorisé.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et selon des pratiques bien déterminées. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Le titulaire doit exécuter son travail en tenant compte des activités publiques se déroulant dans les différents emplacements de l'arrondissement. Il doit évidemment planifier correctement la séquence des opérations afin d'assurer le bon déroulement des activités. Un employé de rang supérieur s'assure régulièrement que le travail est effectué tel que demandé.

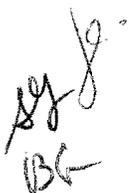
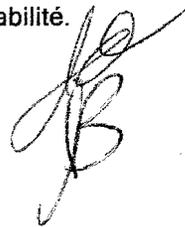
EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Exécute ou fait exécuter le montage, la réfection et l'entretien des glaces intérieures et extérieures.
2. Exécute ou fait exécuter l'entretien ménager des arénas et des chalets (locaux, vitres, mobilier, toilettes, douches, évier, lavabos, lavage-cirage-polissage des parquets, etc.).
3. Exécute ou fait exécuter le déneigement des alentours des édifices ainsi que l'épandage d'abrasifs devant les entrées, les chemins, etc.
4. Exécute ou fait exécuter la mise en place et le remisage d'équipements lors de différents événements.
5. Exécute ou fait exécuter le transport d'équipements pour diverses activités.
6. Exécute ou fait exécuter l'entretien et le nettoyage des différents parcs, pataugeoires, abreuvoirs et voies publiques de l'arrondissement. Voit également à ramasser tous genres de rebuts et à vider les paniers à rebuts installés sur le territoire.
7. Exécute ou fait exécuter l'installation, l'entretien et le nettoyage des équipements de jeux et de sport. Voit également à tracer les lignes de terrains de sport (baseball, soccer, etc.).
8. Exécute ou fait exécuter l'ouverture et la fermeture des boîtes de service d'eau et des pataugeoires.
9. Assure le maintien de l'ordre dans les arénas et dans les chalets de parc et fait respecter les règlements en vigueur et la propreté publique. Renseigne également le public et le dirige vers les bureaux appropriés.
10. Fait opérer les appareils de chauffage là où les services d'un mécanicien de machines fixes ne sont pas requis. Signale à son supérieur immédiat toute défektivité relevant de la plomberie, du chauffage, de la menuiserie ou du système électrique.
11. Opère la resurfaeuse à glace et voit à son bon état. Vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les freins, les pneus; voit au changement et à l'ajustement des couteaux de la resurfaeuse, graisse le mécanisme auxiliaire, ajoute de l'huile ou de l'eau au besoin, remplace les bombonnes de carburant, veille à maintenir l'appareil propre, rapporte toute défektivité.
12. Opère les appareils servant principalement à l'entretien des plateaux sportifs. Conduit également un véhicule motorisé disponible pour transporter les employés, le matériel et l'équipement nécessaire aux différents travaux ainsi que pour faire des courses de nature variée. S'assure du bon état des véhicules et équipements mis à sa disponibilité et veille à les maintenir propre.
13. Prépare les demandes de matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités et rédige les rapports requis (feuilles d'activités, etc.).

84
BL



14. Analyse les problèmes et soumet les recommandations pour l'amélioration de son secteur d'opération. Coordonne, s'il y a lieu, le travail d'entretien des équipements sous sa responsabilité.



QUALITÉS REQUISES

BONNE CONNAISSANCE :

- Des règles et dimensions des terrains ou équipements sportifs;
- Des méthodes modernes d'entretien et de nettoyage d'un édifice public;
- De la Ville, des règlements de la circulation;
- De la conduite des équipements motorisés concernées, de leur fonctionnement, de leur entretien ordinaire, etc. ;
- Des mesures de prudence et de sécurité à observer.

HABILETÉ OU APTITUDE :

- À diriger et surveiller quelques employés dans l'exécution des travaux sous sa responsabilité;
- À maintenir l'ordre et à inspirer le respect et l'autorité;
- À se servir d'appareils ménagers, tels que balayeuse, polisseuse, laveuse et autres du même genre;
- À opérer les appareils de chauffage là où les services d'un mécanicien de machines fixes ne sont pas requis;
- À faire preuve de courtoisie;
- À opérer un appareil de type Zamboni et un tracteur servant à l'entretien des plateaux sportifs;
- À conduire le véhicule motorisé concerné et à en tirer le maximum de rendement;
- À exécuter divers travaux manuels conformément aux directives reçues.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Posséder un permis de conduire valide émis par la Société d'assurance automobile du Québec pour les véhicules et équipements inclus à la fonction.

EXPÉRIENCE :

- Aucune expérience particulière.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Sophie Guézain</i>	2009	01	28	<i>[Signature]</i>

[Signature]
[Signature]